

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.

M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : M. FARLEY Simon, Maire

DÉLIBÉRATION N° 040-2026 – SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET DE 26H30 HEBDOMADAIRES ET CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET DE 30H00 HEBDOMADAIRES DE CHARGÉE D'ACCUEIL À LA BIBLIOTHÈQUE À COMPTER DU 01/09/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10/03/2026 ;

Vu les besoins du service,

Le Conseil Municipal a, par délibération n 388-2022 du 27 juin 2022, décidé de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent à temps non complet à la bibliothèque de la commune pour augmenter la quotité du poste de 22h30 à 26h30 hebdomadaires à compter du 1er septembre 2022 en raison de la mise en place d'ateliers et d'animations culturelles.

Le 1er janvier 2025, la commune a intégré le réseau des médiathèques d'URIOL avec les communes de Saint-Paul de Varces, Varces-Allières-et-Risset et Vif suite à la délibération n° 540-2024 du 18 septembre 2024 et la convention intercommunale de création du réseau des médiathèques d'Uriol signée avec les communes membres.

Dans ce cadre, les missions supplémentaires suivantes se sont développées et il apparaît nécessaire de faire évoluer la quotité du poste à la bibliothèque de 26h30 à 30h00 hebdomadaires :

- Coordination avec les autres médiathèques pour les acquisitions documentaires,
- Gestion des navettes une par mois pour Le Gua et accueil des navettes tous les jeudis matin,
- Information aux usagers et médiation numérique (accès au portail),
- Gestion des réservations,
- Coordination de la politique d'acquisition,
- Mise en place des animations et activités culturelles communes.

Les autres missions restent inchangées.

L'agent concerné est à l'origine de la demande d'augmentation du temps de travail et a donc donné son accord pour cette évolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, :

- Décide la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet de 26h30 hebdomadaires avec un effet le 01/09/2026 ;
- Abroge à compter du 01/09/2026 la délibération n° 469-2023 du 4 décembre 2023 portant suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet de 26h30 hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet de 26h30 hebdomadaires à compter du 01/01/2024 ;
- Décide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet de 30h00 hebdomadaire, soit 30/35^{ème}, avec un effet le 01/09/2026 ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice ;
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme
Le Gua, le 16 juin 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

